Avril 2025

Redevance performance eau et Sispea

Qui est concerné ?

La publication des indicateurs réglementaires Sispea s'applique à toutes les collectivités en charge de la compétence eau potable. Cela présente l'avantage pour ces collectivités de disposer d'un historique de leurs performances.

Quel est votre rôle ?

Renseignez sous Sispea (portail unique) **les variables** nécessaires au calcul du coefficient de modulation de la redevance selon le principe de « dites-le nous une fois » puis **validez votre télédéclaration** sur le portail téléservices.

Quel est l'objectif ?

L'objectif est double : vous permettre d'**estimer le résultat du coefficient de modulation** et d'œuvrer pour **augmenter vos performances** et permettre aux agences de connaître vos performances pour le calcul de la redevance.

Quel est le délai ?

Retrouvez ces informations sur la page « Redevance performance eau » accessible par le site contributeur Sispea dans l'onglet « Documentation ».

Comment se connecter sous Sispea ?

Saisissez votre **identifiant**, votre **mot de passe** de connexion et renseignez le **captcha**. Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe sur Sispea avec votre courriel ou identifiant.

Où trouver l'identifiant de votre collectivité ?

Sous Sispea, connectez vous et accédez à votre **profil utilisateur** ou à la page de **description de votre collectivité**. Cet identifiant facilitera les échanges avec les Agences de l'Eau.

Qui peut m'aider sur le coefficient de la redevance ?

Contactez l'**agence de l'eau** ou les **offices de l'eau de rattachement.**

Comment en savoir plus ?

Consultez le **guide** et la page « **Tout comprendre de la réforme des redevances** » accessible par :

https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances.

READ MORE